

Des cours de synergologie aux frais de la Ville

caroline
D'ASTOUS

Les conseillers de l'opposition à Blainville ont voix pour dénoncé le paiement de factures d'une ex-employée de la firme Tapage communication et ex-employée municipale pour des cours en synergologie.

« Il est inadmissible que les contribuables de Blainville aient payé une formation à une employée d'une entreprise privée proche du maire, François Cantin. En quoi une formation en synergologie, une méthode qui permet de lire les réactions inconscientes sur le visage, sert-elle les payeurs de taxes et les familles de

Blainville ? », de questionner Michelle Murray, conseillère municipale du quartier de Fontainebleau.

Ce dossier complexe remonte au printemps 2007. La firme Tapage communication facturait alors des frais de 8 186 \$ à la Ville de Blainville pour le partage de ressources humaines, afin de répondre à une demande du service des communications. Cette personne, Annabelle Boyer, avait pour mandat d'offrir des services de communications externes en rédaction.

Selon l'opposition, 10 jours avant que la Ville reçoive la facture de Tapage Communication pour les services externes, l'administration municipale avait accepté de payer une facture au

montant de 387,43 \$, à l'employée externe pour des cours de synergologie. *« En cherchant la première facture, nous avons découvert que ce sont deux factures d'environ 350 \$ qui ont été payées »*, d'expliquer Louis Lamarre, conseiller municipal du quartier des Hirondelles.

Lors de l'ouverture d'un poste au service des communications, le 4 septembre 2007, cette même employée a obtenu un poste permanent à titre de cadre, au service des communications. Un peu plus de trois semaines plus tard, le 25 septembre, une deuxième formation en synergologie était payée par la Ville à Tapage Communication, l'ex-employeur de cette employée.

« Dans un souci de transparence et de saine gestion des fonds publics, le maire Cantin devrait exiger que la firme en question rembourse immédiatement aux contribuables le montant de cette formation. Cette formation pourrait toutefois permettre de lire l'indignation sur le visage des payeurs de taxes. Depuis quand une Municipalité paye-t-elle la formation d'employés du privé à même les fonds publics? », dénonce M. Lamarre.

Lors de la séance du conseil du 19 février, le directeur des communications a mentionné que Mme Boyer n'était plus à l'emploi de la Ville. Cette même séance où le conseil autorisait le paiement de la dernière facture à Tapage communication pour les cours de l'ex-employée.